

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 2487

présenté par  
M. Lioger

-----

### ARTICLE 24

À l'alinéa 21, substituer à la référence :

« o »

la référence :

« n ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Le « o » n'existe pas à l'article L. 480-13 du code de l'urbanisme, l'article s'arrête à « n ».